CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

---

18 octobre 2008

8. INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

Vœu présenté par :

8.1 COMMUNES DE COURCIVAL, ST MARS D'OUTILLE, LAVERNAT, NEUVILLALAIS, CHERANCE, CRANNES EN CHAMPAGNE,

CANTON DE SILLE LE GUILLAUME

CDC DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE

Thème : **ADSL**

Question :

Courcival
La mairie de Courcival souhaiterait accéder au "haut débit" pour des raisons administratives incontournables, ainsi que certains usagers.
Aussi nous comptons sur l'intervention de M. le député Dominique Le Mener, de M. Roland du Luart, Président du Conseil général et président du Perche sarthois, de M. Jean-Pierre Vogel, conseiller général et président de la communauté de communes Maine 301 auprès de la société SARTEL :
- pour qu'elle tienne son engagement de raccorder immédiatement par satellite tout usager professionnel justifiant d'une urgence opérationnelle critique. Comme cela était stipulé dans la lettre du 17 juillet du syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.
- pour qu'elle honore toutes les demandes des usagers d'ici la fin de l'année.

Saint Mars d'Outillé
Couverture de l'ensemble du département par les opérateurs (orange, SFR, Bouygues).

Lavernat
Serait-il possible d'obtenir la couverture de l'ensemble du département notamment la commune de Lavernat (72) pour le réseau internet câblé en haut débit (ADSL), et dans quel délai ?

Neuvillalais
Concernant la couverture ADSL, 54 % de notre commune y a accès, mais les 46 % restants, que doivent-ils faire ou que doit faire la collectivité pour satisfaire leur demande (65 foyers ont signé une demande) ?

Communauté de communes de la Champagne conlinoise
Les élus communautaires souhaitent voir avancer très rapidement la couverture des zones blanches en haut débit, où en est le Conseil général dans ce domaine ?

Chérancé
A quand Internet pour tous ? Beaucoup d'habitants ne peuvent pas être connectés.
Quelle démarche dois-je suivre pour arrêter le vol manifeste de l'opérateur "Numéo" qui facture soit :
- un abonnement alors qu'il n'y a plus de connexion
- qu'il préfère des doubles abonnements
- voire des frais d'installation exhorbitants.

Nous sommes ni entendus de la part du Conseil général, ni de l'opérateur "Numéo".

Crannes en Champagne
Fournir une solution technique qui permette de remédier aux difficultés de réception des réseaux téléphoniques dans les bourgs, situés dans des endroits pour lesquels la puissance des émetteurs est insuffisante pour permettre une réception dans les habitations : creux de vallons, occultation derrière une colline, murs d'habitation épais, hangar métallique, etc …

Ce dysfonctionnement est un réel problème pour attirer en centre bourg les professionnels utilisateurs de portables !

Canton de Sillé le Guillaume

Les collectivités locales sont appelées à investir massivement dans les réseaux et la dématérialiser les procédures, il est inadmissible que les délais de maintenance (de type remise en service) dépassent ceux des autres fournisseurs de type eau, gaz, etc …
Les élus de la commune de Surfonds demandent donc à l'opérateur ORANGE d'assurer à ses clients un service de remise en service et/ou de dépannage sous 48 heures. Les élus soulignent qu'actuellement le délai d'intervention est de deux semaines !
Le projet ambitieux du département de la Sarthe d'équiper l'ensemble du territoire d'un réseau haut-débit a donné de grands espoirs pour éviter la fracture numérique en zone rurale.
Les élus du canton de Sillé et particulièrement les 30 testeurs de la technologie WIMAX de Pezé le Robert et Crissé sont très attentifs à l'avancement de ce projet.
Sartel a prévu que l'ensemble du territoire sarthois serait équipé avant le 31 décembre 2008.
Qu'en sera-t-il puisque de nombreux candidats qui ne sont pas éligibles à l'ADSL de France Télécom ne sont pas davantage éligibles au WIMAX "aux dires" de Sartel ?
Faudra-t-il, après que le département ait investi autant dans ce projet d'équipement, s'adresser aux technologies satellitaires proposées par France Télécom ?
Ce serait pour le moins regrettable !

ꕥ

Réponse :

Conseil général

- Couverture de l'ensemble du département par les opérateurs (orange, SFR, Bouygues)
- Aménagement numérique en zone rurale

1 - Le dispositif national se base sur une notion très strictement délimitée de « zone blanche », définie par l'absence totale de couverture par les trois opérateurs sur un centre bourg (dans un rayon de 500 m autour de l'église et/ou de la mairie), mesures faites de plus en extérieur sur la voie publique « à hauteur de piéton ». Ainsi, les écarts, l'intérieur des bâtiments ne constituent pas des « zones blanches ».
Les demandes et réclamations qui subsisteraient, concernant des zones jugées « non couvertes », ne semblent donc pouvoir relever que de l'amélioration des performances techniques de l'offre des opérateurs dans le cadre de leur déploiement propre.
Il reste à démontrer le potentiel et l'attractivité de zones. Un certain nombre de critères peuvent « intéresser » les opérateurs et les inciter à engager des améliorations de la couverture : population, entreprises, zones d'activité, sites touristiques et/ou axes de circulation notables non couverts, etc..

2 - **Les situations individuelles "à problème" doivent impérativement nous être signalées de façon nominative et localisée** (adresse, numéro de téléphone...) nous ne pouvons strictement rien faire si l'on nous indique juste "tant de personnes de telle commune toujours non couvertes" (ou "qui se plaignent de Numéo").

A défaut de précisions sur les tribulations de tel ou tel, dont la Mairie n'a pas forcément non plus le détail, il nous faut donc impérativement les coordonnées précises de chaque usager, soit encore demandeur d'une solution « haut débit », soit insatisfait par le réseau départemental (le plus souvent à cause d'un installateur ou d'un opérateur – Numéro ou autre – qui n'a pas bien répondu à leurs attentes).

3 - **Les usagers pour lesquels le WiMax s'avère inaccessible (arbres, relief...) ne doivent surtout pas souscrire immédiatement une offre "satellite" non subventionnée** (= frais de matériels et d'installation entre 3 et 400 euros).

En effet, la solution « satellite » qui sera revendue par les partenaires de Sartel en fin d'année inclura la fourniture de ces équipements et leur installation pour au plus quelques dizaines d'euros de frais "d'ouverture des services" (ou "de dossier").

De plus, plusieurs relais WiMax complémentaires en cours d'installation amélioreront la couverture dans certaines zones – dont les usagers concernés qui s'étaient manifestés auprès du Conseil général ont d'ores et déjà été avertis par Sartel pendant l'été.

Il faut donc impérativement attendre quelques semaines encore que ces offres et ces relais soient en place. Toutefois, pour les usagers professionnels en situation d'urgence absolue (et uniquement ceux-ci), Sartel est en mesure d'anticiper de façon dérogatoire sa future solution "satellite", et de procéder à une installation quasi-immédiate.

ꕥ